# CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

14 points

# CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE

Entre: La STD, représentée par Mr Théo CHAMOIS, Directeur

d'une part

Et Mr Cédric DIAL

Immatriculé à la Sécurité sociale sous le n° 1 06 80 51 108 123 44

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

#### **DURÉE ET OBJET DU CONTRAT:**

La STD engage <u>Mr Cédric DIAL</u> à compter du <u>1<sup>er</sup> juin 2005</u> jusqu'au <u>31 août 2005</u> en qualité <u>d'aide-mécanicien</u>, niveau <u>2e degré</u>, groupe <u>4</u>, coefficient <u>120V</u>, pour le motif suivant : <u>surcroît d'activité</u>.

#### PÉRIODE D'ESSAI :

Le présent contrat ne deviendra ferme qu'à l'issue d'une période d'essai de <u>2 semaines</u> qui débutera le <u>1<sup>er</sup> juin 2005</u>. Durant cette période d'essai, chacune des parties pourra mettre fin au contrat à tout moment, sans indemnité d'aucune sorte ni préavis. Par ailleurs, l'embauche est subordonnée au résultat de la visite médicale, qui aura lieu au plus tard avant l'expiration de la période d'essai.

#### **RÉMUNÉRATION:**

Conformément à l'accord d'entreprise, <u>Mr Cédric DIAL</u> percevra une rémunération mensuelle de base de <u>1 173,93 €</u> pour <u>151,67</u> heures de travail mensuelles, soit <u>35</u> heures hebdomadaires.

#### **AVANTAGES SOCIAUX:**

Mr Cédric DIAL sera admis, à compter de son engagement, au bénéfice du régime de retraite complémentaire par affiliation à la CARCEPT 174 rue de Charonne 75125 PARIS CEDEX 11. Mr Cédric DIAL bénéficiera également des avantages sociaux institués en faveur de la STD.

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR:

Mr Cédric DIAL s'engage à se conformer au règlement intérieur en vigueur dans l'entreprise.

#### **FIN DE CONTRAT:**

Conclu pour une durée déterminée, cet engagement prendra fin automatiquement et sans formalités à la date qui lui a été assignée ci-dessus comme terme. <u>Mr Cédric DIAL</u> percevra alors les indemnités légales de congés payés ainsi qu'une indemnité de fin de contrat, dont le montant est fixé à 10 % de la rémunération brute totale perçue pendant la durée du contrat.

#### RUPTURE ANTICIPÉE POUR FAUTE GRAVE OU FORCE MAJEURE :

Chacune des deux parties se réserve éventuellement le droit de mettre fin au contrat immédiatement et sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou de force majeure.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

A Châlons-en-Champagne, le 25 mai 2005

L'Employeur, Théo CHAMOIS Le Salarié, (1) Cédric DIAL

(1) Le salarié fera précéder sa signature de la mention « LU ET APPROUVÉ »

# SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX

6 rue des Grands Champs 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE Société anonyme au capital de 874 600 €

© 03 26 68 05 05 ☐ 03 26 68 05 07 std@wanadoo.fr www.std.fr RCS: Châlons B 335 571 766 SIRET: 335 571 766 00150 Code NAF: 603 B N° TVA: FR 52 335 571 766

Entreprise habilitée Tourisme par arrêté préfectoral N° HA 051 96 0005

BARÈME : 1 pt par renseignement exact autre que le nom du salarié

14 pts

- 2 pts

si	erreur(s)	sur le	nom	du :	salarié	

BEP SESSION 2005
ACADÉMIES DE BESANÇON, DIJON, GRENOBLE, LYON, NANCY-METZ, REIMS, STRASBOURG

Spécialité : MÉTIERS DU SECRÉTARIAT

Coefficient: 6

Épreuve : EP2 – Épreuve technique : activités professionnelles sur dossier

Durée: 3 heures

10 points

#### BULLETIN DE PAIE DU 01/05/2005 AU 31/05/2005

**EMPLOYEUR** 

Raison sociale: STD

Adresse: 6 rue des Grands Champs 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

URSSAF de la Marne SIRET: 335 571 766 00150

NAF: 603 B

Accord d'entreprise STD

SALARIÉ

NOM:

VILLERS ..... Prénom : Samuel

Adresse:

17 rue des Tilleuls 51470 SAINT MEMMIE

CP VILLE: N° SS:

1 64 04 77 078 003 59

Date d'entrée :

01/03/2002

Emploi:

Aide-mécanicien 2e degré

Coefficient: 120V

ÉLÉMENTS DE PAIE	NOMBRE D	'HEURES	TAUX HO	RAIRE1	MONTANT	EN €
Salaire de base	151,67		7,89		1 197,41	
HS à 125 %	22,00	1/2	9,86	1	216,92	1
HS à 150 %	3,00	1/2	11,84	1	35,52	1
Heures non effectuées						
- <u>Assiduité</u>					11,00	1
SALAIRE BRUT					1 460,85	1

<sup>1</sup> arrondir chaque taux horaire à 2 décimales

#### Justifier:

Le montant du salaire de base : salarié du groupe 4, ancienneté > 2 ans mais < 5 ans

Le taux horaire de base :

1 197,41 / 151,67 = 7,89

2 1

#### **ANNEXE R3** 8 points

STD	•		Service du P	ersonnel	
Nom du salarié	: VILAS		Emploi :	Ouvrier Carros	sier 1 <sup>er</sup> degré
Prénom :	Thierry		N° SS :	1 77 07 10 138	098 53
			ES SUPPLÉME 2005 au 21/05/2		
Semaine	Total semaine	Heures normales	HS 125 %	HS 150 %	Heures non effectuées
Report	25.00	25	0.00	0.00	0.00
Semaine 1	35,00	35	0,00	0,00	0,00
Semaine 2	44,00	35	8,00	1,00	0,00
Semaine 3	46,00	35	8,00	3,00	0,00
Semaine 4	38,00	35	3,00	0,00	0,00
Semaine 5	36,00	35	1,00	0,00	0,00
	TOTAUX		20,00	4,00	0,00

Heures normales (la colonne)..... BARÈME : 1 pt Nombres exacts (0,5 x 13)..... 6,5 pt

L'ensemble des 0,00...... 0,5 pt

BEP Métiers du Secrétariat

SESSION 2005

INDEMNITÉ DE SALISSURE : 50 €

Épreuve : EP2 : Épreuve Technique : activités professionnelles sur dossier

AVANTAGES DIVERS: PRIME D'ASSIDUITÉ: 10 €

# **EXTRACTION DE DONNÉES**

74 FICHIER: PERSONNEL

REQUÊTE: PERMIS À RENOUVELER

8 points

Champ	TITRE %	NOM 1%	PRÉNOM %	CAT 1	EMPLO! %	EXPIRATION PERMIS 1%
Trì						Croissant 1/4
Afficher	×	×	×	7. 🗆	×	×
Critères				CDR 1		>=01/06/05 1

8 points

LISTE DES SALARIÉS EN RENOUVELLEMENT DE PERMIS

ANNEXE R5

TITRE DE CIVILITÉ	MOM	PRÉNOM	EMPLOI	EXPIRATION PERMIS
Mr	GRANGE	760	Conducteur de car	10/06/05
Mr	BONNARD	Adrien	Conducteur receveur	22/06/05
Mr	CRESPIN	Cédric	Conducteur de tourisme	02/07/05
Mme	LACOUTURE	Valérie	Conducteur receveur	18/07/05
Me	I AVANANT	Dardino	Conductour do car	22M7MK

# BARÈME

Champs ou titres de colonne	- ½ par етеиг ou oubli, maxi	1 pt
Ordre croissant des dates d'expiration des permis	- ½ рагелеиг, тахі	2 pts
Enregistrements	- ½ par erreur, maxi 1 pt par ligne, pour les 5	5 pts

Remarque:

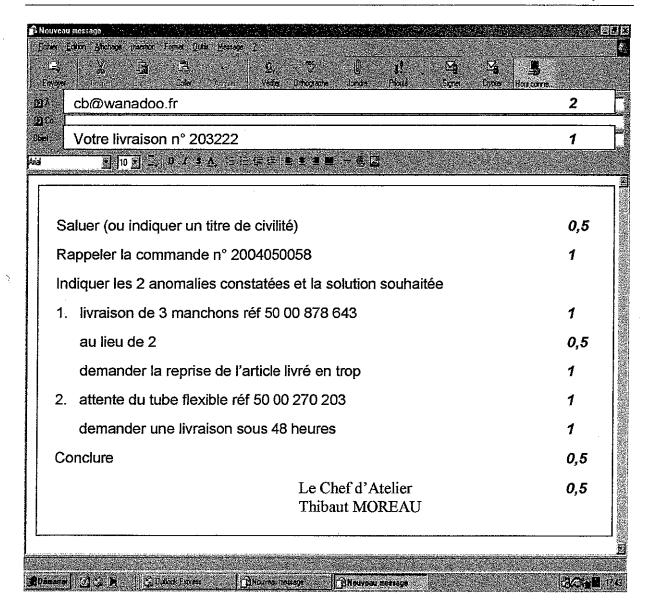
Travail placé dans le cadre du BEP en monofichier. Pour répondre aux exigences du référentiel, il n'est pas fait référence à l'usage de tables.

SERVICE EXPLOITATION  Objet: Renseignements à porter sur les disques PJ: 1 notice	NOTE DE SERVICE  N° 47  Le 25 mai 2005  Destinataires: Tous les conducteurs de car	$0.5 \times 4 = 2$ $1 \times 3 = 3$
Il a été constaté que certains disque susceptibles de verbalisation.	es étaient mal renseignés et donc	1
Il vous est rappelé l'obligation de co début et à la fin de chaque service o	• • •	2
Afin de faciliter votre tâche, une not registrement du temps vient d'être ré	1	1
Un exemplaire de cette notice est joi	nt en annexe.	2
Il vous est demandé de vous y confo	rmer strictement.	2
<u>BARÈME</u> :	Le Chef d'Exploitation Julien DUCROCQ	1
Particularités d'une note :		3
Forme verbale impersonnelle exigée	: 1 par erreur, maxi - 2	
si titre de civilité	- 1/2	
si formule de politesse	- 1/2	
Rédaction, orthographe, grammair	e, présentation et soin :	3
½ par faute, maxi	- 3	

BEP Métiers du Secrétariat

Épreuve : EP2 : Épreuve Technique : activités professionnelles sur dossier

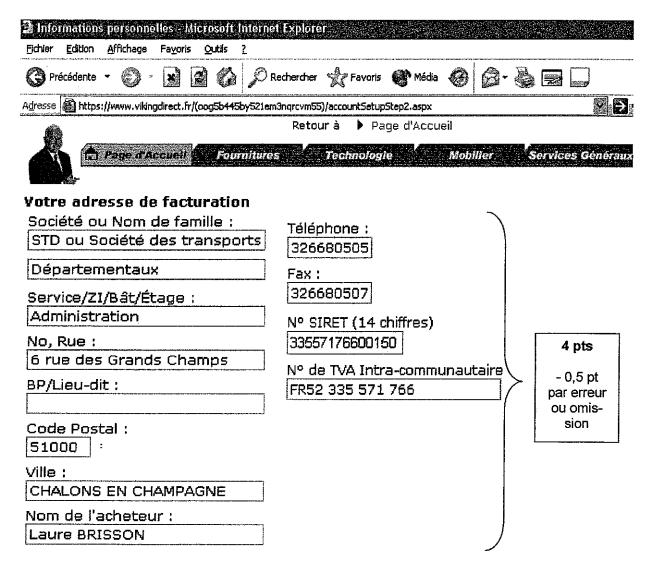
# 12 points



BARÈME :	
Récapitulation : Renseignements préalables	3
Fond détaillé ci-dessus	7
Rédaction, orthographe et grammaire (- ½ par erreur) maxi	2

BEP Métiers du Secrétariat

Épreuve: EP2: Épreuve Technique: activités professionnelles sur dossier



## COMMANDE PAR RÉFÉRENCE CATALOGUE

Passez votre commande à partir des références du catalogue papier. Saisissez ci-dessous les références des articles sans espace, éventuellement avec les tirets et le coloris. Exemple : 83-51-506-RE.

Référence Viking	Qté	
Y43-430-AS	3	6 pts
83-51-177	50	- 1 pt
83-51-156	10	par erreu ou omissi

BEP Métiers du Secrétariat

Épreuve : EP2 : Épreuve Technique : activités professionnelles sur dossier

6 pts

- 0,5 pt

par

S.T.D.

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET DE CALCULS TRANSPORTS OCCASIONNELS

DATE DE LOCATION: fin septembre ou début octobre 2005

CLIENT: Collège Saint-Nicolas

Personne à demander : NOM BONETTI Élise

ADRESSE 5 place Saint-Nicolas

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél.

03.26.68 41 25

Fax

LOCATION: Nombre de jour(s) 1

erreur ou oubli

Type de personnes :

collégiens

Nombre de personnes

Nombre Repas Conducteur (2): 1

<sup>(2)</sup> 1 repas pour une amplitude de 12 h

Nombre de car(s) (1)

39 Châlons

1

Lieu de départ

Châlons 7 h 00

Lieu de retour Horaire retour

Horaire départ **DESTINATION:** 

**Strasbourg** 

(1) car de 52 places

19 h 00

Détails du voyage:

Aller

11 h 30 Promenade et pique-nique dans Strasbourg Petite France

13 h 30 Visite guidée du Parlement Européen

650

1 pt

Calcul du forfait kilométrique :

315

Sur place 20

Retour 315

TOTAL

2,5 pts - 0,5 pt par erreur

ou

oubli

ÉLEMENTS DE CALCUL	Prix Unitaire TTC	Nombre	Montant TTC
Durée du voyage en heures	25,00 €	12	300,00 €
Forfait kilométrique	1,70 €	650	1 105,00 €
Frais de péage			37,20 €
Repas conducteur	17,00 €	1	17,00 €
Divers (à préciser)			_

5.5 pts - 0,5 pt par erreur on oubli

Date de la demande : .....19/05/05.....

**TOTAL** 

DEVIS N° .....05-14.... Envoyé le ...25/05/05...... Confirmé le ............

1 459,20 €

BEP Métiers du Secrétariat

Épreuve : EP2 : Épreuve Technique : activités professionnelles sur dossier



# SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX

6 rue des Grands Champs 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

**DEVIS Nº 05-14.....** 

Date: 25/05/05

Collège Saint-Nicolas 5 place Saint-Nicolas 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

A l'attention de : Mme BONETTI Élise

Nous vous remercions de votre demande et vous prions de trouver ci-dessous nos conditions pour votre projet de voyage.

Destination: STRASBOURG.

Lieu et heure de départ : Collège St-Nicolas à Châlons-en-Champagne 7 h 00 Lieu et heure de retour : Collège St-Nicolas à Châlons-en-Champagne 19 h 00

Pour 1... autocar(s), capacité 52 places

Forfait kilométrique: 650.... kilomètres

**MONTANT TOTAL TTC:** ... *1 459,20*....€

# Ce prix comprend:

La mise à disposition d'un autocar de type Tourisme 52 places, La mise à disposition de conducteurs selon le programme, Les frais de péage d'autoroute, Les frais de repas et d'hébergement des conducteurs.

### Ce prix ne comprend pas:

Les kilomètres supplémentaires éventuels, Les dépassements d'horaire éventuels.

## La validité de ce devis est de 30 jours.

Veuillez nous retourner un exemplaire revêtu de la mention « Bon pour accord », daté et signé, pour acceptation.

Nous restons à votre entière disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

> La Responsable Commerciale Alexandra VIDAL

Mention, date et signature

- 1 pt si zone complétée

Société anonyme au capital de 874 600 €

☎ 03 26 68 05 05 🚇 03 26 68 05 07 std@wanadoo.fr www.std.fr

RCS: Châlons B 335 571 766 SIRET: 335 571 766 00150 Code NAF: 603 B No TVA: FR 52 335 571 766 Entreprise habilitée Tourisme par arrêté préfectoral N° HA 051 96 0005

Épreuve : EP2 : Épreuve Technique : activités professionnelles sur dossier

SESSION 2005

1 pt

4 pts

- 0,5 pt

par

erreur OU

oubli

BEP Métiers du Secrétariat

3 points

VÉRIFICATION DE	CHÈQUE
Émetteur : SARL BOOGIE MUSIQUE	N° : 1758654
Anomalies relevées :	
Le montant du chèque ne correspond pas au mor	•
25 % du montant du devis.	1 pt
Le chèque n'a pas été signé.	1 pt
Suite à donner :	<del>-,,</del> .
Retourner le chèque, en demander un exact de 1	82,50 € 1 pt

# ANNEXE R12 7 points

		•			I DE SAISIE es chaque opér	ation)		
Date	Code JL	Pièce n°	Tiers	Compte n°	Libellé	Débit	Crédit	Barème
23/05	VT	26241		411COL		680,00		
			Collège V. HUGO	706000	Transport en autocar		644,55	3 pts
				445710			35,45	
23/05	AC	56		218200		50 200,00		
			Fournisseur LEBUS	445620	Acquisition d'un autocar	9 839,20		3 pts
			-	404000			60 039,20	i
					TOTAUX	60 719,20	60 719,20	1 pt

- 0,5 point pour les erreurs ou oublis de date / Code JL / N° de pièce / Tiers / libellé sur un maximum de 2 points pour l'ensemble des 2 opérations
- 1 point par compte ou montant faux, ou omis
- 1 point pour inversion débit / crédit par écriture